

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INSTALLATION DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME ET L'ILLECTRONISME DANS L' AISNE

Laon, le 23 avril 2021

L'Aisne se place dans les départements de France où l'illettrisme est le plus élevé. On évalue en effet à environ 13 % la part de la population axonaise en situation d'illettrisme contre 11 % pour les Hauts-de-France et 7 % pour la France entière.

Dès son arrivée, le préfet de l'Aisne a fait de la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, une grande cause départementale. Un plan départemental de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, décliné en 20 actions, a été présenté le 15 mars dernier, par M. Ziad Khoury, préfet de l'Aisne, Julie Riquier, vice-présidente du Conseil régional, Nicolas Fricoteaux, président du Conseil départemental et M. Raphaël Muller, recteur de l'académie d'Amiens.

La mise en œuvre de ce plan s'articule autour de quatre orientations principales :

1. Détecter, évaluer et prévenir les situations d'illettrisme ;
2. Améliorer la formation à tous les niveaux ;
3. Créer des partenariats entre les élus, les acteurs de la culture et ceux de l'action sociale ;
4. Piloter et organiser les initiatives.

Le plan est mis en œuvre au travers des actions suivantes.

- Un **comité départemental de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme** a été installé aujourd'hui, afin de piloter la mise en œuvre des 20 actions.
- Un **centre de ressources contre l'illettrisme et l'illectronisme** sera ouvert en septembre à Laon et son portage a été confié à la **fédération des centres sociaux et socio-culturels des pays de Picardie**, avec un financement prévu de l'État de 150 000 euros.

Il gèrera une plateforme d'accueil téléphonique et un site internet dédié, animera le réseau territorial des acteurs, offrira des outils, coordonnera des formations et diffusera de bonnes pratiques.

- Le suivi de ce plan a été confié en préfecture à une **coordonnatrice départementale** affectée auprès du sous-préfet à la relance.
- Les **conseillers numériques** commencent déjà à être déployés dans le cadre du plan de relance, dans les espaces France service, les tiers lieux numériques, les unités territoriales d'actions sociale, les bibliothèques et les associations, en liaison avec le conseil départemental qui en coordonne 16 et les autres collectivités territoriales.

L'État assure 75 % de leur financement et le recrutement est en cours sur le site www.conseiller-numerique.gouv.fr pour pourvoir les 36 postes déjà attribués dans le département,

- Pour chacune des 20 actions, un **chef de file** a été désigné et établira une feuille de route afin de parvenir à des résultats rapidement.